



# Association canadienne enregistrée de sport amateur

## Déclaration de renseignements

S2052

**Identification**

Nom de l'association	
Acc The World	
Adresse	
10, rue des conseillers	
Ville	
St-Jean-sur Richelieu	
Province ou territoire	Code postal
Québec	J2W 1B9

Déclaration pour l'exercice se terminant le

2	0	1	8	1	2	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---

Année

Mois

Jour

Est-ce la première déclaration produite par l'association?

Oui Non 

Dans la négative, l'exercice a-t-il été modifié depuis la dernière déclaration produite?

Oui Non 

Est-ce la dernière déclaration que l'association produira?

Oui Non 

Dans l'affirmative, veuillez annexer une explication.

Numéro de dossier

3049463

NE/Numéro d'enregistrement

843544446

R R

0001

L'adresse ci-dessus est-elle identique à l'adresse postale de l'année dernière?

Oui Non 

Si non, est-ce que l'adresse ci-dessus est la nouvelle adresse postale?

Oui Non **Indications**

1. Remplir la section d'identification.
  2. Remplir les cases (ci-dessus à droite) pour indiquer la date de la fin de l'exercice de l'association.
  3. Joindre les ÉTATS FINANCIERS de l'exercice visé par cette déclaration. Ces états doivent comprendre entre autres un état des revenus et dépenses pour l'exercice et un état de l'actif et du passif en date de la fin de l'exercice. Les états doivent indiquer les différentes sources de revenu et contenir suffisamment de détails pour démontrer comment les fonds ont été dépensés ou placés.
  4. Joindre une liste des noms complets, adresses, numéros de téléphone et professions des administrateurs actuels de l'association.
  5. Joindre une liste des personnes, avec leur titre, qui sont autorisées à délivrer des reçus officiels pour l'association.
  6. Joindre une note qui explique en détail la procédure de remplacement qui est utilisée lorsque des reçus sont perdus ou abîmés.
- Faire parvenir par la poste ou autre mode de livraison une déclaration dûment remplie, accompagnée des pièces requises, dans les six mois suivant la fin de l'exercice de l'association, à l'adresse suivante :

Direction des organismes de bienfaisance  
Agence du revenu du Canada  
Ottawa ON K1A 0L5

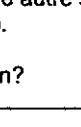
Formulaire autorisé par le ministre du Revenu national.

**Renseignements requis**

1. Y a-t-il eu des changements dans les documents constitutifs de l'association qui n'ont pas été signalés précédemment? Dans l'**affirmative**, veuillez joindre une copie certifiée de ces changements. Oui  Non
2. Des livres et des registres complets ont-ils été tenus (y compris les doubles de reçus) pour justifier toutes les opérations financières effectuées au cours de l'exercice? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui  Non
3. Veuillez indiquer le montant total pour lequel l'association a délivré des reçus officiels de dons au cours de cet exercice. 13 500 \$
4. Les reçus utilisés à l'égard de paiements qui ne sont PAS des dons, se distinguent-ils clairement des reçus officiels de dons portant le numéro d'enregistrement/NE? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui  Non
5. L'association a-t-elle délivré des reçus officiels de dons portant une date de l'année civile précédente pour des dons mis à la poste ou autrement envoyés depuis le début de l'année civile? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication. Oui  Non
6. Des reçus officiels de dons ont-ils été délivrés pour des dons autres qu'en espèces ou par chèques, c.-à-d. en biens, en services rendus, etc.? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une liste de ces dons ainsi que leur valeur selon le reçu. Oui  Non
7. Est-ce qu'une ou plusieurs des sommes données à l'association ont été remises au donateur pendant l'année? Dans l'**affirmative**, veuillez expliquer (confidentiel). Oui  Non
- 8 a. Au cours de l'exercice, l'association a-t-elle accepté des dons à la condition explicite ou implicite que ces dons servent au profit d'une autre personne, d'un autre club, d'une autre société ou d'une autre association? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication (confidentiel). Oui  Non
- b. L'association a-t-elle délivré un reçu officiel de don pour un tel don? Oui  Non

**Attestation**

Doit être signée par deux administrateurs de l'association.

1. Je, Guy Mercier de  Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.
2. Je, Daniel Courteau de  Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après. Adresse (confidentiel)

CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents ci-joints sont, à ma connaissance, exacts, complets et à jour. (Remarque : Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs constitue une infraction grave à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.)

1. Signature de l'administrateur (confidentiel)		Poste au sein de l'association <b>Président</b>
Numéro de téléphone (résidence) (confidentiel)	Numéro de téléphone (bureau)	Date

2. Signature de l'administrateur (confidentiel)		Poste au sein de l'association <b>Trésorier</b>
Numéro de téléphone (résidence) (confidentiel)	Numéro de téléphone (bureau)	Date

**ACESA :**

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et sont utilisés pour établir et valider l'identité et les coordonnées des administrateurs, des fiduciaires, des dirigeants ou autres responsables et des représentants autorisés de l'organisme. Ces renseignements serviront aussi à des fins de collecte indirecte de renseignements personnels supplémentaires provenant d'autres sources internes et externes, notamment le numéro d'assurance sociale (NAS), les renseignements fiscaux personnels, les renseignements financiers et biographiques pertinents, lesquels peuvent servir à évaluer le risque global en matière d'enregistrement relativement aux obligations liées à l'enregistrement et définies par la Loi et la common law. Le NAS est recueilli en vertu du paragraphe 237 de la Loi et est utilisé aux fins d'identification.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) mettra ce formulaire et toutes les pièces jointes, à l'exception des renseignements désignés confidentiels, à la disposition du public sur demande, ou les affichera sur le site Web de la Direction des organismes de bienfaisance. Les renseignements personnels peuvent aussi être divulgués à l'organisme en question ou à ses représentants autorisés et à d'autres tierces parties conformément aux dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements personnels peuvent aussi être communiqués à d'autres agences ou ministères gouvernementaux dans le cadre d'ententes d'échange de renseignements personnels selon les dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements incomplets ou inexacts peuvent entraîner des mesures dont la portée s'étend de la suspension des priviléges liés à la remise de reçus aux fins de l'impôt jusqu'à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance.

Les renseignements sont décrits dans le fichier de renseignements personnels ARC PPU 200 du Programme des organismes de bienfaisance et sont protégés par la **Loi sur la protection des renseignements personnels**. Les individus ont le droit de protection de leurs renseignements personnels, peuvent y accéder et y apporter des corrections ou des mentions. Sachez que vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada au sujet des pratiques de traitement de vos renseignements.

Avis aux administrateurs et autres responsables : L'ARC encourage fortement l'association à informer volontairement les administrateurs et les autres responsables que leurs renseignements personnels ont été recueillis et divulgués à l'ARC pour la présentation de sa déclaration annuelle de renseignements.

Je confirme que j'ai lu l'énoncé de confidentialité ci-dessus.

# Bilan d'exercice Année 2018

## BANQUE ASSOC COMPTE COURANT

Catégories / Sous-catégories	Débit	Crédit	Solde	
Encaisse au 1er janvier 2018			1 177,30	
<u>Revenus – Dons</u>				
[REDACTED]	(reçu no.14 émis le 12-06-2018)	0,00	10 000,00	11 177,30
[REDACTED]	(reçu no.15 émis le 31-12-2019)	0,00	1 000,00	12 177,30
[REDACTED]	(sans reçu)	0,00	400,00	12 577,30
[REDACTED]	(reçu no.16 émis le 31-12-2019)	0,00	2500,00	15 077,30
<u>Autres revenus</u>				
Intérêts		0,00	0,00	
	<b>Total Revenus de gestion courante</b>		<b>13 900,00</b>	
<u>Dépenses</u>				
Bourse – [REDACTED]		9950,00	0,00	5 127,30
Chèque no8 émis le 13 avril 2018				
Bourse – [REDACTED]		3500,00	0,00	1 627,30
Chèque no9 émis le 30 août 2018				
<u>Autres frais-dépenses</u>				
Frais bancaires		30,00	0,00	1 597,30
	<b>Total des dépenses</b>	<b>13 480,00</b>		
			<b>Solde 1 597,30</b>	

### Présentation de l'Actif et du Passif :

Actif à court terme :	
Encaisse	1 597,30
Actif à long terme	0,00
Passif	0,00
<b>Actif = Passif + Encrasse (0 + 3507,30)</b>	<b>1597,30</b>

# ACE the World

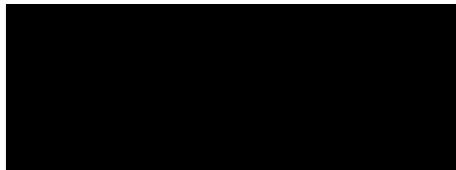
## 1 LISTE DES ADMINISTRATEURS

---

Voici la liste des administrateurs de l'organisme :

**Guy Mercier**

Président



**Daniel Courteau**

Trésorier



## 2 ADMINISTRATEUR AUTORISÉ À DÉLIVRER DES REÇUS OFFICIELS

---

**Guy Mercier, président, et Daniel Courteau, trésorier,** sont autorisés à délivrer des reçus officiels pour l'association.

## 3 PROCÉDURE DE REMPLACEMENT DE REÇU PERDU

---

Dans l'éventualité où un reçu serait perdu ou détruit, un administrateur autorisé pourra produire un duplicata du dit reçu sur réception d'une demande écrite.

L'émission du duplicata sera documentée dans le registre officiel des reçus émis.

